



Séance des comptes 2025 du 20 avr. 2026 (provisoire)

lundi 20 avril 2026 • 19:00 - 20:40 | Salle associative, Les Lévanthes 1, 1637 Charmey

Participants

Présents	Thierry Charrière, Alexandre Charrière, Arsène Charrière, Benoît Tornare, Broch Benoit, Cédric Savary, David Repond, Didier Ruffieux, Dominique Dousse, Emmanuel Ruffieux, Florian Martin, Gebhard Schuwey, Jean-Claude Kolly, Jean-Michel Bapst, Joëlle Livache, Laura Papaux, Marie-Christine Repond, Mathieu Fehlmann, Nicolas Guillet, Pascal Repond, Paul Mooser, Pierre Perritaz, Sylvie Gachet, Valérie Demierre, Viviane Fontaine
Excusés	Cédric Yerly, Jean-Marie Samyn, Marcel Pipoz, Vincent Andrey, Véronique Robadey

1 Salutations

Dominique Dousse : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée du Conseil général de Val-de-Charney dite « Assemblée des comptes », qui sera la dernière assemblée du Conseil Général de cette législature.

Je voudrais ouvrir cette séance en rendant hommage à notre ami et collègue Eric Overney, disparu subitement il y a quelques semaines.

Tous ceux et toutes celles qui ont eu la chance de côtoyer Eric savent à quel point il était une personnalité attachante, serviable, disponible et engagée. Il a effectué au sein de la Commission financière un travail rigoureux et a toujours répondu présent lorsque les autorités communales au sens large ont fait appel à ses nombreuses compétences dans les divers domaines qui nous touchent.

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Je vous prie de bien vouloir vous lever et de respecter une minute de silence à sa mémoire.

Je vous remercie et vous prie de vous rasseoir.

Je salue le personnel de l'Administration communale, les représentants de la presse ainsi que les citoyens présents au fond de la salle. Je me permets de rappeler que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à intervenir dans les débats.

Je me réjouis d'accueillir dans les rangs du Conseil général Madame Marie-Christine Repond, en remplacement de Camille Nussbaumer et Monsieur Thierry Charrière, en remplacement d'Eric Overney. Que ces derniers soient remerciés pour leur engagement en faveur de notre Commune.

Chers collègues, vous avez été convoqués par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg n°15 du 10 avril 2026, par courrier daté du 7 avril 2026 ainsi que par publication dans l'Echo Val-de-Charney n°14 du 8 avril 2026. Les délais et la forme étant respectés, la séance peut donc être valablement tenue.

Comme à chaque séance, les débats sont enregistrés à des fins d'élaboration précise du PV. Merci à chaque intervenant de n'intervenir qu'une fois le micro en ses mains et de s'annoncer clairement au début de son intervention.

Concernant la fonction de scrutateurs du Bureau, je propose la répartition suivante pour cette assemblée : Pascal Repond prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Mathieu Fehlmann la 2ème ligne de tables et Benoît Tornare la 3ème ligne de tables. Merci de faciliter leur travail en indiquant visiblement et en maintenant clairement votre position, jusqu'à la fin du décompte.

Les formalités d'usage passées, je cède la parole à notre Secrétaire, Alain Wirz, pour procéder à l'appel.

Alain Wirz : Bonsoir à toutes et à tous, je vais maintenant procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 25

Membres excusés : 5

La majorité est fixée à 13.

Dominique Dousse : Merci Alain. Je passe maintenant la parole à Gonzague.

Gonzague Charrière : Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues du Conseil communal, Chers collègues de l'Administration, Monsieur et Madame les représentants de la presse, Monsieur le citoyen.

A l'occasion de cette séance des comptes 2025, je vous adresse les salutations du Conseil communal. Cette assemblée marque la fin de la présente législature qui, le samedi 25 avril prochain, sera officiellement close avec l'assermentation des nouvelles autorités communales et la constitution du nouvel Exécutif à laquelle succédera, au début mai, celle du nouveau Conseil général.

Permettez-moi, au moment de ce changement de législature, de vous adresser quelques mots pour souligner notre excellente collaboration dans la gestion des affaires communales. Vous avez joué votre rôle d'organe décisionnel en partenariat avec le Conseil communal. Grâce au Conseil général, la responsabilité de la gestion de la commune a été partagée et cela fut d'un grand soutien pour l'Exécutif. Certes, il a fallu apprendre à se connaître et à mettre de l'huile dans les rouages. Malgré quelques erreurs de jeunesse, les débats ont toujours été sereins, constructifs et éclairés. Finalement, je suis persuadé que nous avons bien travaillé ensemble en servant au mieux les intérêts des citoyennes et citoyens qui, en choisissant d'être représentés dès 2021 par un législatif élu, ont fait le bon choix en plaçant leur confiance en vos capacités à définir les priorités et à faire les bons choix. Vous avez su répondre aux besoins de la population, défendre les intérêts de la Commune dans le contexte régional, gérer les finances avec rigueur, définir une politique sur le moyen et le long terme. Il m'a été fort agréable, en tant que Syndic, de pouvoir compter sur vos compétences tout au long de mon mandat.

A celles et ceux qui renouvellent leur mandat, je souhaite une nouvelle législature pleine de satisfactions dans la fonction de Conseillères et de Conseillers généraux et à celles et ceux qui ne poursuivront pas l'aventure, je leur souhaite de pouvoir trouver du plaisir dans de nouveaux projets. A toutes et tous j'adresse mes plus vifs remerciements pour votre engagement au profit de notre belle commune où, grâce à vous, il fait bon vivre.

L'essentiel des débats du Conseil général de ce soir sera consacré aux finances communales. Je me réjouis qu'une fois encore, grâce à la bonne gestion du Conseil communal, au travail rigoureux de notre Administration, en particulier le service des finances, avec l'appui de la Commission financière, les comptes 2025 soient particulièrement bons et permettent de clore cette législature sur un excellent résultat. Ma collègue, Sophie Moret, vous donnera les informations nécessaires pour comprendre l'écart important entre les prévisions du budget et le résultat des comptes.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, en mon nom et en celui de mes collègues du Conseil communal, je vous souhaite d'excellents derniers débats de cette législature.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique Dousse : Merci beaucoup Gonzague.

2 Approbation de l'ordre du jour

Dominique Dousse : Nous pouvons maintenant passer au point 2 du tractanda, soit l'approbation de l'ordre du jour.

Le tractanda de cette séance vous a été remis par courrier avec la convocation. Il a été traité par le Bureau du Conseil Général en date du 30 mars 2026 avec le Secrétaire général et en collaboration avec le Conseil communal. Avez-vous des remarques concernant l'ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui l'acceptent de bien vouloir le faire par main levée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



3 Approbation du PV de la séance du CG du 15 décembre 2025

Dominique Dousse : Approbation du PV de la séance du 15 décembre 2025. Le PV de la séance du 15 décembre 2025 vous a été soumis sur WEDO et a été publié dans l'Echo du Val-de-Charney du 11 février 2026. Y a-t-il des remarques sur son contenu ?

Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas de figure, je demande aux personnes qui l'acceptent de le faire par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est accepté à l'unanimité.



4 Rapport des commissions

Dominique Dousse : Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, soit le rapport des commissions

Présidence et Bureau du Conseil général

Je profite du fait que j'ai déjà la parole pour vous faire part du rapport de la Présidence et du Bureau du Conseil général.

Durant la période 2025-2026, nous nous sommes réunis les 10 novembre 2025 et 30 mars 2026 afin de préparer les séances du Conseil général. Plusieurs échanges entre les membres du Bureau, de l'Administration et du Conseil communal ont eu lieu de manière ponctuelle en fonction des besoins. Les relations entre les diverses parties ont toujours été constructives et le bon fonctionnement de nos autorités assuré. Je tiens par ailleurs à remercier le personnel de l'Administration communale, et plus particulièrement Alain Wirz, pour leur engagement sans faille et leur disponibilité.

Mes remerciements s'adressent également à mes collègues du Bureau et au Conseil communal pour leur soutien et leur efficacité dans le traitement des dossiers.

Je passe maintenant la parole à la Commission Financière.

Commission financière

Benoît Tornare : Pour commencer, Cédric Yerly étant excusé, c'est moi qui prends la parole. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité de la Commission financière pour l'année 2025. Pour rappel, selon la Loi sur les Communes (LCo) et la Loi sur les finances Communales (LFCo), la Commission financière constitue la seule commission obligatoire. Elle se compose de sept membres, élus par le Conseil général pour l'ensemble de la législature.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dans le cadre de ses attributions, elle a été appelée à examiner, traiter et préavisier les différents objets suivants :

Séance des comptes 2024 du 19 mai 2025

- Présentation du rapport d'activité 2024 de la CoFin
- Crédit supplémentaire du compte de résultat
- Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2024
- Renouvellement du contrat avec TéléCharmey SA : Soutien de CHF 750'000.00 pour 2026-2028 via une dépense spéciale, sans frais financiers qui représentent CHF 250'000.00 par année
- Adoption d'une dépense nouvelle de CHF 25'000.00 par an aux budgets de fonctionnement 2025 et 2026 pour la rémunération du comité de pilotage (COPIL) du Centre de Sports et Loisirs (CSL)

Séance du budget 2026 du 15 décembre 2025

- Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 64'000.00 pour la mise aux normes du Centre de Sports et Loisirs (CSL)
- Crédit d'engagement de CHF 82'000.00 pour l'approvisionnement en eau des alpages (Montmeinard & La Chéta) et amélioration des conditions sanitaires de l'alpage du Ganet d'Avau
- Crédit d'investissement de CHF 670'000.00 pour la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2026

Au niveau de son fonctionnement, la Commission financière, soucieuse d'agir avec pragmatisme et efficacité, procède de la manière suivante :

- Une première séance d'information avec la Conseillère communale en charge des finances et le responsable du service des finances (remise des documents, présentation et échanges sur les différents thèmes)
- Une séance de travail interne à la Commission financière (analyse des éléments reçus et discussions sur les préavis)
- En cas de besoin, une séance plénière afin d'obtenir des réponses aux questions complémentaires
- Adoption des préavis destinés au Conseil général, généralement par voie électronique
- Présentation desdits préavis lors de la séance du Conseil général

En 2025, la Commission financière s'est réunie à six reprises, y compris lors des séances du Conseil général. Son Président a également participé à une séance avec les représentants de TéléCharmey SA pour la présentation des comptes annuels de la société.

À noter que le Président a également pris part à quatre séances de la Commission financière du Home de la Vallée de la Jogne, ainsi qu'à quatre autres séances de l'Association pour l'épuration des eaux de Charmey et environs, dont il assume également la Présidence.

Je terminerai en ayant une pensée émue et sincère pour notre collègue disparu, Monsieur Eric Overney, dont l'engagement et la présence au sein de notre Commission resteront gravés dans nos mémoires.

Je tiens également à adresser mes plus chaleureux remerciements à mes collègues de la Commission pour leur engagement constant, leur esprit de collaboration et le sérieux avec lesquels ils accomplissent leur mission au service de notre Commune.

Dominique Dousse : Merci Benoît. J'appelle maintenant la Commission d'Aménagement, Monsieur David Repond.

Commission d'aménagement

David Repond : Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

J'ai le plaisir de vous présenter, pour la dernière fois de cette législature, le rapport d'activité de la Commission d'aménagement.

Pour rappel, la Commission d'aménagement est composée de sept membres du Conseil général, du Conseiller communal en charge de l'aménagement ainsi que du Responsable du Service technique communal.

Durant cette dernière année de législature, la Commission d'aménagement ne s'est réunie qu'une seule fois, le 15 avril 2026. Outre les Conseillers généraux déjà élus ainsi que le Responsable du Service technique de la Commune, Monsieur Luc Tomasetti, la Commission a pris acte de la nomination, par le Conseil communal, de son représentant au sein de la Commission d'aménagement, Monsieur David Bugnard, en remplacement de Monsieur Nicolas Remy.

Le thème principal traité durant cette cinquième année de législature portait sur le Plan d'aménagement local (PAL) de notre Commune.

Pour rappel, le PAL général n'est, à ce jour, toujours pas approuvé par la DIME, tout comme le PAL touristique de la Commune de Val-de-Charmey.

Des études complémentaires sont attendues par les services cantonaux afin de leur permettre de se déterminer. Un rapport relatif à la gestion des eaux, en lien avec l'ERE (Espace réservé aux eaux), a été réalisé par un mandataire afin de justifier et de préserver l'unique zone d'activité de Charmey, soit la Tzintre. La version finale de ce rapport est attendue pour la fin du mois de mai.

Une étude de mobilité a également été réalisée par un mandataire externe et sa relecture sera prochainement soumise au Conseil communal. Les enjeux de cette étude sont majeurs, dans la mesure où ils concernent directement ou indirectement l'ensemble des citoyens de la Commune, notamment pour les questions de parage.

Enfin, un dossier relatif au Plan directeur cantonal et à la zone touristique est également en cours de rédaction afin de permettre de régler la question des zones dites spéciales.

La Commission d'aménagement tient à relever l'excellent et important travail réalisé par les mandataires ainsi que par le Responsable du Service technique, permettant à notre Commune de disposer prochainement d'un PAL révisé et des outils qui l'accompagnent.

Pour conclure, la Commission constate n'avoir été que peu sollicitée durant cette dernière année, malgré le suivi d'un dossier majeur la concernant, à savoir le PAL de notre Commune. Il nous paraît souhaitable que la prochaine législature permette une implication pleine et entière de la Commission sur les principaux dossiers liés à l'aménagement du territoire.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble des membres de la Commission pour leur participation active et constructive aux séances, ainsi qu'au Responsable du Service technique pour la préparation de celles-ci et sa capacité à présenter, de manière claire et accessible, les instruments de la législation en matière d'aménagement du territoire.

Dominique Dousse : Merci David. Je passe à présent la parole à la Commission des Naturalisations, Monsieur Nicolas Guillet.

Commission des naturalisations

Nicolas Guillet : Monsieur le Président, Madame la Députée, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Syndic,

En préambule, je souhaite apporter quelques précisions concernant notre mission. Notre Commission est principalement chargée d'apprécier le degré d'intégration des personnes au sein de la communauté de Val-de-Charmey. Les requérants doivent entreprendre les démarches au niveau cantonal avant de nous rencontrer.

Nous recevons de la Commune les demandes de naturalisation accompagnées de l'ensemble des documents utiles, notamment les données personnelles, les déclarations d'impôt, les extraits de casier judiciaire ainsi que les réponses apportées au questionnaire cantonal.

Nous auditionnons ensuite les personnes concernées avant d'établir un rapport de préavis, transmis à la Commune qui le fait suivre au Canton. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est très difficile de refuser

l'octroi de la naturalisation. En 2025, nous avons auditionné 4 adultes et 2 enfants. Nous avons aussi pu émettre des remarques sur le nouveau règlement relatif au droit de cité que nous allons voter ce soir.

En cette fin de législature, je tiens à remercier mes collègues de la Commission, qui sont : Jean-Michel Bapst, Alexandre Charrière, Dominique Dousse, Laura Papaux et votre serviteur.

Je souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe qui va entrer en fonction pour la prochaine législature. Merci pour votre écoute et bonne soirée.

Dominique Dousse : Merci Nicolas. La Commission Eau, Energie et Environnement est maintenant invitée à présenter son rapport.

Commission Eau, Energie et Environnement

Jean-Claude Kolly : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président, Chers collègues, je vous présente le rapport de la Commission Eau, Energie et Environnement pour la période allant de juillet 2025 à avril 2026.

Pour rappel, la commission Eau, Energie et Environnement est composée de 7 membres. Deux Conseillers communaux, Madame Sophie Moret et Monsieur David Bugnard, ainsi que le Responsable du Service technique communal, Monsieur Luc Tomasetti, participent à ses travaux.

Comme chaque année, la Commission a transmis ses remarques relatives à l'horaire 2026 à l'Administration communale, qui les a ensuite relayées au Service de la Mobilité.

Pour rappel, en matière de la mobilité, nous restons éloignés d'une cadence toutes les 30 minutes sur la ligne 20.260 Gruyères-Charmey-Jaun et c'est regrettable. Sur la ligne 20.245 Fribourg-Charmey-Jaun, deux bus supplémentaires ont été introduits pour des besoins touristiques les samedis, dimanche et fêtes générales. Sur la ligne 20.290 La Valsainte-Cerniat-Charmey, 3 bus supplémentaires ont été introduits également pour des besoins touristiques.

La Commission Eau, Energie et Environnement s'est réunie le 25 octobre 2025. Lors de cette séance, elle a préavisé un avant-projet de champ solaire. Elle a pris connaissance du remplacement du fontainier communal. Un préavis a été rédigé et transmis aux membres de la Commission Eau, Energie et Environnement puis au Conseil communal pour la présentation du sujet lors de la séance du 15 décembre 2025.

La révision du PGEE a également été présentée et discutée. Un préavis a ensuite été rédigé puis transmis aux membres de la Commission et au Conseil communal en vue de la présentation de cet objet lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2025.

La Commission a pu visiter le réseau d'eau et bénéficier des commentaires du fontainier, Monsieur Nicolas Charrière.

Un des buts de la Commission Eau, Energie et Environnement est le suivi énergétique des bâtiments communaux, pour répondre aux directives de toute Cité de l'Energie. Cela n'a malheureusement pas pu être fait en 2025 car les mesures ne sont pas systématiquement effectuées ou saisies dans le système informatique. C'est regrettable.

Merci à tous les membres de la Commission, à Luc Tomasetti, ainsi qu'aux Conseillers communaux, Sophie Moret et David Bugnard.

Dominique Dousse : Merci Jean-Claude. C'est maintenant au tour de la Commission Tourisme, Culture et Sport.

Commission Tourisme, Culture et Sport

Pierre Perritaz : Mesdames, Messieurs, je considère que les salutations ont déjà été adressées. Je m'associe donc à celles de mes prédécesseurs. Voici le rapport d'activité de la 5ème année de législature de la Commission Tourisme, Culture et Sport.

La Commission s'est réunie à deux reprises durant cette année de législature.

Des travaux et échanges d'informations ont également eu lieu, sous forme de groupes de travail restreints ainsi que par voie électronique.

Les membres de la Commission sont impliqués dans différentes autres Commissions et groupes de travail communaux.

La Commission a été sollicitée par le Conseil communal concernant une forme de reconnaissance communale envers Rémi Bonnet, dont les performances font rayonner le nom de la Commune de manière importante.

La Commission a aussi été informée sur l'avancement du projet de patinoire provisoire à Val-de-Charmey, projet mis en œuvre par l'AISG.

Certains objets soulevés par la commission restent en suspens, il s'agit notamment :

- Place de camping ou création d'un « vrai » camping à Val-de-Charmey.
- Projet de règlement communal de soutien aux sociétés locales.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres de la Commission pour leur participation aux différents groupes de travail ainsi que pour les apports de chacun en fonction des sujets traités et pour les échanges conviviaux tout au long de cette législature. Merci.

Dominique Dousse : Merci Pierre. Et enfin, merci à la Commission Agricole de partager son rapport.

Commission Agricole

Laura Papaux : Bonsoir à toutes et à tous.

Suite à la demande du Conseil Communal, la Commission agricole s'est réunie le 23 février 2026 afin d'examiner le règlement communal relatif à l'attribution des parchets et des alpages communaux. Nous avons apporté plusieurs commentaires, et nous avons demandé une séance avec le Conseil Communal afin d'expliquer nos modifications. Nous avons également proposé que le règlement soit revu par un juriste car il n'est pas exact.

Nous avons reçu une réponse du Conseil Communal, le dossier sera repris et traité par la prochaine législature. C'est très bien que la nouvelle Commission agricole commence par ce travail.

Nous souhaitons que le règlement soit plus précis et plus rigoureux dans l'attribution des terres communales. La Commission agricole a régulièrement des plaintes et des réclamations concernant la gestion des terres communales. A l'avenir, nous aimerions de la transparence et une meilleure gestion des dossiers.

Nous pensons que la Commission agricole doit être maintenue et consultée, qu'elle doit faire le lien entre les agriculteurs et la Commune.

Nous parlons de plus en plus de tourisme, et l'agriculture est souvent oubliée. Pourtant, chaque agriculteur effectue un travail remarquable. C'est souvent grâce à l'agriculture que le tourisme peut exister. N'oublions pas cela, et protégeons nos agriculteurs pour que la cohabitation soit la moins pénible possible.

Pendant ces quelques années, nous nous sommes battus au plus proche de nos consciences, pour l'agriculture et pour la collectivité. Merci à tous les membres de la Commission agricole, j'ai eu du plaisir à travailler avec vous.

Nous passons le relai aux prochains membres de la Commission agricole, et nous restons bien entendu à disposition pour le passage des dossiers en cours.

Dominique Dousse : Merci Laura.

5 Crédits supplémentaires du compte de résultat

5.1 Présentation par le Conseil communal

Dominique Dousse : Nous pouvons dès lors passer au point 5 de l'ordre du jour. Je passe la parole à Sophie Moret.

Sophie Moret : Bonsoir à toutes et à tous,

J'aimerais ouvrir cette présentation en remerciant tout d'abord l'équipe de l'Administration pour le travail accompli sur les comptes 2025, avec des remerciements particuliers à Janique et Alain qui ont fait en sorte de raccourcir les délais avec que cette séance du Conseil Général puisse avoir lieu avant la fin de législature.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons commencer par l'approbation des crédits supplémentaires qui vous ont été présentés et expliqués dans le rapport de gestion, aux pages 38 et 39.

Le premier crédit concerne la sécurité informatique. Des travaux importants ont été réalisés en 2025 afin de renforcer les dispositifs existants. Le dépassement constaté est notamment lié à la mise en place de nouvelles licences de cybersécurité ainsi qu'à l'organisation de campagnes de formation destinées tant à l'Administration qu'au Conseil communal, afin de renforcer la sensibilisation aux risques liés à la sécurité informatique. Le montant du crédit supplémentaire s'élève à CHF 9'301.50.

S'agissant de l'entretien des bâtiments, le dépassement de CHF 9'323.65 est lié à un contrôle OIBT effectué dans le bâtiment scolaire et à la nécessité de planifier des travaux de remise en état. Un contrôle des fenêtres a également été réalisé à la suite de défauts de fermeture.

Un montant de CHF 28'562.30 concerne un dépassement en lien avec le personnel de l'AES. En complément des réflexions relatives à la nouvelle structure mentionnées dans le rapport, il convient de relever l'ouverture d'une plage supplémentaire dès la rentrée scolaire 2025-2026, avec un impact financier dès le mois d'août. Par ailleurs, le nombre d'enfants présents par plage influence directement les besoins en personnel, nécessitant selon les cas la présence d'un ou deux collaborateurs. L'augmentation de la fréquentation de l'AES a ainsi entraîné une hausse des charges. Il convient toutefois de relever que des revenus supplémentaires ont également été enregistrés. Vous aurez ainsi constaté que la participation de la Commune au déficit de l'AES s'élève à CHF 43'000.00, contre CHF 91'000.00 initialement budgétés, ce qui représente un impact globalement positif sur le résultat.

Concernant le matériel et fournitures pour la piscine, un crédit supplémentaire de CHF 9'036.50 est demandé à la suite du renouvellement du stock de cartes SkiData et à l'achat de fournitures d'entretien plus important que prévu.

Pour l'eau et l'épuration de la piscine, le dépassement de CHF 12'594.67 s'explique par une modification de la périodicité de facturation de l'eau, qui couvre exceptionnellement une période de consommation de 20 mois. Il est à noter que, ramené au prorata à 12 mois, ce compte ne présenterait pas de dépassement.

En ce qui concerne le déblaiement et le salage hivernal, les importantes chutes de neige survenues durant les vacances de Noël 2024-2025 ont engendré des coûts supplémentaires, auxquels s'ajoutent une renégociation des conditions pour la saison 2025-2026. On peut également noter le froid de l'hiver 2025-2026 qui a engendré des coûts additionnels pour l'achat de sel.

Le crédit supplémentaire pour l'entretien des ouvrages liés aux intempéries s'élève à CHF 29'833.30, en lien avec les travaux consécutifs à la crue de novembre 2023. Ce montant est présenté net, les subventions ayant déjà été déduites.

Enfin, un dépassement de CHF 12'893.50 concerne l'entretien des bâtiments divers. Il inclut notamment le remplacement urgent de la fosse au Commun Loué, ainsi que la réfection de logements locatifs suite aux départs de locataires.

Je vous remercie pour votre attention et redonne la parole à Dominique.

5.2 Préavis Commission financière

Dominique Dousse : Je passe maintenant la parole à la Commission financière pour son préavis.

Benoît Tornare : Les divers documents relatifs aux thèmes pour lesquels un préavis de la Commission financière est requis ce soir ont été remis par courriels aux membres de la Commission financière et présentés à celle-ci par Madame Sophie Moret, Conseillère communale responsable des finances et Monsieur Alain Wirz, Administrateur communal, lors d'une séance qui s'est tenue le 31 mars dernier.

La Commission financière a adopté ses préavis destinés au Conseil général par échanges de courriels.

En préambule, et comme à l'accoutumée, la Commission financière tient à souligner l'excellente qualité des documents présentés. Elle adresse ses remerciements à l'Exécutif ainsi qu'à l'Administration avec une mention particulière à Monsieur Wirz.

A l'heure de boucler les comptes 2025, huit chapitres ont fait l'objet d'un dépassement supérieur à 20% du crédit budgétaire et doivent, par conséquent, être approuvés par le Législatif.

Pris dans leur ensemble, ces huit postes totalisent CHF 127'139.37, soit environ 0.7% du total des charges de la Commune. Bien que certaines positions aient pu être sous-estimées, cette proportion demeure marginale et ne saurait être reprochée au Conseil communal.

Elle préavis donc favorablement ces crédits supplémentaires soumis et invite le Conseil général à les approuver.

Dominique Dousse : Merci Benoît.

5.3 Vote final

Dominique Dousse : Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Nous pouvons donc passer au vote. Je demande à ceux et celles qui acceptent les crédits supplémentaires du compte de résultats de bien vouloir le faire à main levée.

Les crédits supplémentaires du compte de résultat sont approuvés à l'unanimité.



6 Approbation des comptes 2025

6.1 Présentation des comptes de fonctionnement, d'investissement et des bilans

Dominique Dousse : Nous arrivons maintenant au point 6 de l'ordre du jour, soit l'approbation des comptes 2025. J'appelle à nouveau Sophie.

Sophie Moret : Nous abordons maintenant le point principal de cette séance, à savoir la présentation des comptes 2025.

Je vous propose de procéder en trois étapes : tout d'abord une revue globale du compte de résultat, du compte d'investissement et du bilan, avant de revenir plus en détail sur quelques éléments qui méritent un éclairage particulier afin de mieux comprendre l'écart important entre le budget et les comptes annuels.

L'année 2025 nous réserve une bonne surprise, avec un bénéfice de CHF 3'341'019.00, alors que le budget prévoyait un résultat de CHF 909.00. Cet écart positif s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales, supérieure à nos attentes, qui a généré un revenu additionnel de CHF 2'865'000.00. Nous y reviendrons plus en détail après.

Du côté des charges, celles-ci sont restées globalement bien alignées avec le budget. Nous reviendrons sur celles-ci également dans le compte de résultat par fonction.

Vous aurez noté, dans les charges extraordinaires, la constitution d'une provision pour risques. Celle-ci a été décidée par le Conseil communal en lien avec des litiges concernant des travaux d'entretien des

routes. À ce jour, les responsabilités ne sont pas encore clairement établies. Le Conseil communal a toutefois souhaité adopter une approche prudente afin d'éviter que des charges liées au passé ne soient reportées sur des exercices futurs. Cette décision permet ainsi de transmettre au prochain Conseil communal des comptes qui prennent déjà en considération un montant de CHF 500'000.00 pour d'éventuels paiements.

Pour le résultat financier, on observe un excédent net de revenus de CHF 286'962.00. Celui-ci s'explique principalement par une diminution des charges d'entretien liées à la gestion des immeubles locatifs qui font partie du patrimoine financier de notre Commune.

Je souhaite également rappeler le revenu extraordinaire de CHF 424'200.00, dont nous bénéficions toujours dans le cadre de la dissolution de la provision MCH2 pour réévaluation du patrimoine financier. Il s'agit du quatrième exercice bénéficiant de cette dissolution. Il est important de se rappeler que cette réserve sera totalement dissoute d'ici l'année 2031 et que le compte de résultat de la Commune ne bénéficiera alors plus de cet impact positif.

Concernant le compte d'investissement, un montant total de CHF 4'179'922.00 a été réalisé durant l'exercice 2025, principalement en lien avec l'école. Nous reviendrons plus en détail sur les investissements par la suite.

S'agissant des actifs au bilan, le résultat positif de l'exercice 2025 a permis d'accroître les liquidités, qui passe de CHF 2,4 millions à CHF 3,3 millions. Ces liquidités ont notamment permis de limiter le niveau d'endettement de la Commune en lien avec l'investissement de l'extension de l'école et de l'AES. L'augmentation des immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'explique, quant à elle, par les investissements réalisés dans l'école.

Pour ce qui est du passif du bilan, les nouvelles sont également positives. Malgré près de CHF 4 millions investis dans l'école en 2025, l'augmentation des engagements financiers à long terme reste limitée à environ CHF 2,3 millions, pour atteindre un total de CHF 24,2 millions. Le bénéfice réalisé par la Commune a ainsi permis d'utiliser l'autofinancement pour une partie des investissements en lieu et place de l'augmentation des dettes bancaires. Le taux d'endettement net de la Commune à fin 2025 est ainsi de 25.8%, en baisse par rapport à fin 2024 qui se situait à 33.6%. A noter qu'un taux d'endettement au-dessous de 100% est considéré comme bon selon les normes MCH2.

En ce qui concerne les fonds propres, les réserves pour financements spéciaux ont augmenté de près d'un million. Dans le même temps, le total des capitaux propres a connu une hausse de CHF 3.9 millions pour atteindre un total de CHF 55 millions.

En examinant brièvement le compte de résultat par fonction, nous constatons que la majorité de celles-ci présente une évolution positive, avec des charges nettes inférieures aux montants budgétés.

Globalement, les écarts constatés résultent d'une série d'économies qui, prises individuellement, ne sont pas significatives. Les principaux écarts ont été expliqués en page 26 et 27 du rapport de gestion. On peut néanmoins relever :

- Pour la fonction sécurité, nous relevons un écart favorable de CHF 90'000.00 dû d'une part à un remboursement des mensurations cadastrales pour CHF 28'000.00 qui n'avait pas été budgété, ainsi qu'un retard dans des frais dus dans le cadre d'un projet cantonal pour CHF 30'000.00, soit un total pour ces deux comptes de CHF 60'000.00.
- Dans le domaine de la formation, on peut relever une baisse du déficit AES à la charge de la Commune de CHF 47'000.00.
- Pour la fonction "Culture, sports et loisirs", nous observons une diminution des charges de la piscine, à savoir CHF 33'000.00 pour l'entretien des machines et CHF 46'000.00 pour le chauffage et l'électricité, soit un impact positif pour le compte de résultat. Les charges pour la halle de gym présentent également une économie de CHF 27'000.00.
- Pour la fonction protection de l'environnement et aménagement du territoire, nous pouvons noter un total d'honoraires de CHF 50'000.00 budgété et qui n'a pas été utilisé, notamment en lien avec le cimetière.

- Pour l'économie publique, la baisse de la contribution aux activités touristiques de CHF 20'000.00 a contribué à l'écart positif constaté. Cette évolution est liée à une réallocation des soutiens liés à la culture dans le compte concerné. D'autre part, les économies réalisées à l'AT3C en lien avec la nouvelle loi sur le tourisme permettent le transfert des soutiens liés au tourisme dans cette association.
- A l'inverse, un écart défavorable de CHF 386'000.00 dans le domaine du trafic et des télécommunications. Comme vous pouvez le voir il s'agit de la seule fonction qui connaît un défavorable. Celui-ci s'explique principalement par la constitution de la provision de CHF 500'000.00 mentionnée précédemment.

L'impact principal entre le budget et les comptes est lié à l'augmentation des revenus fiscaux de CHF 2'887'100.00. Il me paraît utile de revenir plus en détail sur cet élément afin de distinguer ce qui relève d'une amélioration durable de nos recettes et ce qui correspond à des ajustements ponctuels, liés notamment à des changements de méthodes comptables.

Lorsque l'on observe l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au cours de cette législature, nous constatons que les revenus réalisés ont été systématiquement supérieurs aux montants budgétés, avec un écart particulièrement marqué en 2025.

Parallèlement, nous pouvons constater une hausse de l'impôt moyen par habitant. Celui-ci est passé de CHF 2'517.00 en 2021 à CHF 2'843.00 en 2025, soit une hausse de 13%.

Afin d'expliquer ces écarts récurrents, il faut rappeler le mode de calcul utilisé. Lors de la clôture d'un exercice, les taxations de l'année concernée ne sont pas encore finalisées. En outre, une partie des taxations de l'année précédente, soit 2024 pour les comptes 2025, ne sont pas encore émises et certaines taxations des années antérieures restent également encore à recevoir.

Dans ce contexte, la méthode recommandée par le Canton consiste à se baser sur les recettes fiscales de l'année N-2, en l'occurrence 2023, année désormais en grande partie facturée. On applique ensuite un taux de croissance moyen, recommandé par le Canton, généralement compris entre 2% et 3%, afin d'estimer les recettes de 2024 et 2025 comptabilisés pour l'année 2025.

Compte tenu des écarts constatés de manière répétée, une analyse approfondie a été menée avec notre organe de révision afin d'évaluer la pertinence du taux de croissance utilisé. Il est apparu que la croissance des revenus fiscaux de notre Commune est supérieure à la moyenne cantonale, en raison de l'effet combiné de l'augmentation de la population et d'un rendement fiscal moyen par habitant plus élevé.

Alors que les normes MCH1 autorisaient une approche parfois excessivement prudente dans l'évaluation du bilan d'une commune, les normes MCH2 visent à refléter au mieux la réalité économique de celle-ci.

Dans ce contexte, le taux de croissance retenu a été porté à 5,7% pour l'évaluation des impôts 2025, ainsi que pour l'ajustement des estimations des montants liés aux années précédentes.

Concrètement, le budget 2025 prévoyait des recettes fiscales de CHF 7,4 millions. L'application du nouveau taux de croissance génère CHF 500'000.00 de revenus estimés supplémentaires. Dès lors, la base de référence pour les années futures s'établit à environ CHF 7,9 millions, sur laquelle sera appliqué un taux de croissance lors de l'élaboration du budget 2026.

Un autre élément propre à l'exercice 2025 mérite également d'être relevé. Un montant de CHF 1'470'000.00 a été comptabilisé à titre de réévaluation des impôts des années précédentes encore à percevoir.

Il est important de préciser que ce rattrapage est ponctuel et ne se reproduira pas dans les exercices futurs. En effet, l'adaptation de la méthode de calcul permet désormais d'intégrer de manière plus réaliste ces éléments dès l'estimation initiale.

Je vous propose de conclure cette présentation du compte de fonctionnement par une brève revue des charges par nature.

Les charges de transfert sont légèrement inférieures au budget 2025 et s'établissent à CHF 6'190'000.00. Nous observons néanmoins une hausse de 6.5% par rapport aux comptes 2024, ce qui constitue un élément important à prendre en considération pour l'avenir.

Nous relevons un écart positif des charges d'exploitation de CHF 490'000.00 par rapport au budget en raison de la diminution des charges d'entretien mentionnées précédemment.

Concernant les comptes d'investissements, le principal projet concerne l'école, dont les travaux ont bien progressé durant l'année 2025, avec un montant investi de CHF 3'682'460.00 pour un budget de CHF 4'170'000.00. La différence s'explique principalement par le décalage dans le temps de certains travaux.

Le solde d'investissement concerne le CSL pour CHF 66'000.00, l'acquisition de véhicules et d'équipement technique pour l'entretien du domaine routier à hauteur de CHF 203'000.00 et la finalisation du parking du Clos pour CHF 75'000.00. Bien qu'un montant de CHF 86'000.00 ait été investi en 2025 pour le traitement des eaux usées, un retard dans les procédures liées aux autorisations a malheureusement engendré un retard de CHF 1.5 millions dans ce domaine, auquel s'ajoutent également des décalages dans le temps concernant les investissements pour l'approvisionnement en eau à hauteur de CHF 159'000.00 et pour la révision du PAL à hauteur de CHF 200'000.00.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, celles-ci proviennent principalement de subventions liées aux mesures urgentes sur la route de Cerniat, des taxes de raccordement à la STEP, ainsi que de subventions pour des travaux de correction de cours d'eau.

Plusieurs investissements ont par ailleurs fait l'objet d'un décompte final en 2025.

- Tout d'abord, la mise aux normes incendie du CSL, approuvée en mai 2024 pour un montant de CHF 100'000.00, se solde par un résultat positif de CHF 8'873.00.
- Le remplacement d'un électrolyseur du CSL, approuvé en décembre 2024, fiat également apparaître une économie de CHF 5'950.00.
- Le projet de route de liaison Récard-Charrière ainsi que le parking, votés entre 2017 et 2024 pour un montant total de CHF 1'420'000.00, se termine avec un solde positif de CHF 10'461.00.
- L'assainissement de la route du pont du Javro, financé par des crédits votés en 2020 et 2023, se clôture avec un solde positif de CHF 62'480.00.
- L'achat d'un chariot télescopique, d'un tracteur et de leurs accessoires, approuvé en septembre 2024 pour un montant de CHF 205'000.00, se solde par un excédent de CHF 2'150.00.
- L'endiguement de La Progena, approuvé en décembre 2023 pour un montant de CHF 50'000.00, présente un solde positif CHF 21'052.00.

Le dernier décompte final concerne la patinoire. Pour des raisons comptables, le décompte final est établi au 31.12.2025. Nous sommes cependant toujours dans l'attente de réponses et en négociation pour des subventions.

Un décompte provisoire vous avait été présenté le 9 décembre 2024. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des détails. Je souhaite toutefois rappeler les éléments principaux qui ont été la cause du solde du décompte final qui se situe actuellement à CHF 590'822.00, soit un dépassement de CHF 140'822.00 par rapport au budget initial.

Par rapport au décompte provisoire qui vous avait été présenté, un élément complémentaire mérite d'être relevé. Il s'agit de l'évolution de l'indice des prix dans le secteur de la construction. Entre l'établissement du devis initial et la clôture des travaux, cette évolution explique un surcoût d'environ CHF 23'000.00.

Comme expliqué lors de la séance de décembre 2024, le dépassement de budget est principalement dû au choix final qui a été fait pour la structure de la patinoire, et cela dans le but d'assurer une infrastructure solide. Le budget initial était basé sur l'hypothèse d'un système de froid posé sur du goudronnage. L'analyse effectuée au moment d'établir les devis finaux a montré que la fondation existante de l'ancienne scierie n'offrait pas la portée requise pour cette variante. Il en résultait des risques de fissures et points durs au sol qui pouvaient mettre à mal la longévité de l'infrastructure et engendrer des travaux d'entretien importants par la suite.

Il a donc été choisi d'opter pour un radier en béton. Cette option permet d'assurer la qualité de l'infrastructure dans la durée mais a nécessité un système de froid intégré dans le radier, ainsi que des collecteurs qui ont engendré un surcoût de respectivement CHF 64'000.00 et 54'000.00, partiellement compensés par une économie sur les travaux de béton de CHF 36'000.00.

En parallèle, des discussions avaient été engagées avec la LORO et, sur la base des informations à notre disposition au moment de commencer les travaux, nous pensions pouvoir bénéficier d'une subvention de CHF 144'000.00 qui aurait permis de ramener le coût de l'infrastructure au-dessous du budget approuvé.

A la fin du mois de septembre 2023, suite à un préavis de la LORO et alors que les travaux étaient passablement avancés, nous avons appris que la dimension de la patinoire ne nous permettrait pas d'obtenir la subvention attendue de CHF 144'000.00, mais que celle-ci serait au maximum de CHF 50'000.00.

Le montant des subventions potentielles et d'éventuels sponsoring n'est donc pas pris en compte dans le décompte final et nous espérons voir ce montant réduit à l'avenir.

Comme mentionné lors de la présentation du décompte provisoire, nous pensons que la réalisation de cette patinoire peut néanmoins être considérée comme avoir été effectuée à un coût raisonnable pour une telle infrastructure. A titre de comparaison, le coût de construction de la patinoire provisoire au Pâquier pour la saison 2022-2023 a été de CHF 554'000.00, dont CHF 454'000.00 à la charge des Communes. Les frais d'exploitation pour 168 jours pour cette patinoire provisoire avaient été de CHF 102'000.00.

Le choix de l'emplacement nous permet de bénéficier de l'entretien de la patinoire, de vestiaires, d'un accueil, d'un parking et d'une buvette sans coûts additionnels ou contraintes d'exploitation pour la Commune. Il convient également de souligner que, sur la base de la convention établie, le propriétaire du terrain a pris à sa charge l'aménagement du pourtour de la patinoire pour un coût de plusieurs dizaines de milliers de francs. Ce montant est en plus de sa participation à l'investissement de CHF 50'000.00 et aurait été à la charge de la Commune si nous avions construit cette infrastructure sur notre propre terrain.

J'en ai terminé avec les investissements et les décomptes finaux et redonne la parole à notre Président.

Dominique Dousse : Merci beaucoup Sophie pour ces explications.

6.2 Rapport de la Commission financière

Dominique Dousse : Je passe maintenant la parole à la Commission financière pour son préavis.

Benoît Tornare : Sous le trait final, le compte de fonctionnement pour l'année 2025 clôture avec un excédent de produits particulièrement marqué de CHF 3'341'019.39, alors que le budget initial prévoyait un résultat proche de l'équilibre.

Après des exercices 2023 et 2024 déjà très solides, ce nouveau résultat peut être qualifié d'exceptionnel et confirme la bonne santé financière de la Commune.

Ce résultat s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les recettes fiscales constituent le principal facteur explicatif du résultat, avec un total de CHF 14'270'173.30, en hausse de CHF 2'864'473.30 par rapport au budget. Cette évolution s'explique notamment par une révision des méthodes d'estimation, mieux alignées avec la réalité communale, ainsi que par une perception plus élevée des impôts des années antérieures.
- Les charges d'exploitation sont globalement maîtrisées par rapport au budget, en particulier dans les charges de biens et services.
- Une provision pour risques de CHF 500'000.00 a été constituée en lien avec des litiges relatifs à des travaux routiers, dans une optique de prudence.
- Le résultat financier est excédentaire de CHF 246'352.97, notamment en raison de charges d'entretien plus faibles sur le patrimoine financier.

- La dissolution annuelle de la réserve de réévaluation MCH2, à hauteur de CHF 424'200.00, contribue positivement au résultat, sans impact sur la trésorerie.

Les comptes 2025 confirment une dynamique fiscale favorable et une gestion maîtrisée des charges, permettant de maintenir une situation financière saine. Cette évolution positive devra toutefois être consolidée dans la perspective des importants investissements à venir.

Avec un volume d'investissements de CHF 4'179'921.87, l'exercice 2025 marque une nette accélération par rapport aux années précédentes.

Cette dynamique est principalement portée par l'extension du complexe scolaire et de l'AES (CHF 3'682'460.75), légèrement inférieure au budget en raison de décalages de travaux. Les autres investissements concernent notamment le CSL, l'acquisition de véhicules et d'équipements pour l'entretien routier, le parking du Clos, ainsi que les infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées et la révision du PAL.

Au total, 6 investissements ont été bouclés en 2025, sur 23 objets en cours ou votés. Les recettes d'investissement s'élèvent à CHF 177'806.28, principalement issues de subventions et de taxes de raccordement.

Dans ce contexte, le degré d'autofinancement atteint 136.04%, permettant de financer l'entier des investissements nets sans recours accru à l'endettement.

La Commission financière salue cette capacité à soutenir un niveau d'investissement élevé sans augmentation de la dette, tout en soulignant le caractère conjoncturel de cette situation favorable. En effet, les investissements prévus ces prochaines années exerceront une pression significative sur les finances communales. La Commission souligne dès lors l'importance d'une planification rigoureuse, d'une priorisation claire des projets et d'une attention particulière à la soutenabilité financière, notamment en matière de dette, d'autofinancement et d'impact sur le budget de fonctionnement.

Un rapide examen du bilan montre qu'au 31 décembre 2025, le total des actifs et des passifs s'élève à CHF 85'900'000.00, soit une augmentation de CHF 6'900'000.00 par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres excèdent désormais CHF 55'150'000.00. Outre les effets habituels liés aux amortissements et aux nouveaux investissements, deux éléments particuliers marquent l'exercice écoulé :

- le remboursement de dettes bancaires arrivées à échéance pour un montant de CHF 430'000.00, ainsi que la contraction de nouvelles dettes à long terme à hauteur de CHF 2'315'000.00, destinées au financement de l'extension du complexe scolaire
- la constitution d'une provision à long terme de CHF 500'000.00 en lien avec des risques de litiges relatifs à des travaux routiers.

En conclusion, la Commission financière se réjouit de la bonne santé actuelle des finances communales. Elle rappelle toutefois la nécessité de maintenir une gestion prudente et anticipative, notamment face aux cycles d'investissement à venir, afin de préserver durablement les équilibres financiers et de garantir la pérennité des finances communales sans compromettre la capacité d'action future.

Enfin, la Commission financière prend acte des constats de l'organe de révision relatifs au système de contrôle interne (SCI), en particulier des lacunes persistantes en matière de formalisation, notamment dans le domaine informatique. Elle relève toutefois les progrès réalisés dans la mise en œuvre du SCI et salue les efforts entrepris par le Conseil communal. La Commission financière exprime son attente que les travaux en cours permettent de lever la réserve émise et de finaliser pleinement le SCI dans le courant de l'année 2026.

Forte de ces considérations, la Commission financière propose au Conseil général, à l'instar de l'organe de révision, d'accepter les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement 2025 tels que présentés.

Dominique Dousse : Merci Benoît.

6.3 Approbation des comptes 2025 et du rapport de gestion

Dominique Dousse : J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite prendre la parole?

Ce n'est pas le cas, nous pouvons maintenant passer au vote. Je demande à ceux et celles qui acceptent le point 6, approbation des comptes 2025, de bien vouloir le faire à main levée.

Les comptes 2025 et la rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité.



7 Approbation du règlement communal relatif au droit de cité

Dominique Dousse : Nous passons au point 7 de l'ordre du jour : Approbation du règlement communal relatif au droit de cité. Je passe la parole à Gonzague.

Gonzague Charrière : Les Communes fribourgeoises ont l'obligation de se doter d'un règlement relatif au droit de cité. Cette exigence découle du droit cantonal, notamment de la législation sur le droit de cité et la naturalisation. Dans le canton de Fribourg, le droit de cité communal est une composante du système de nationalité suisse. Il est distinct de la nationalité fédérale et cantonale, mais en constitue une base. Il fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs. Il permet d'assurer une égalité de traitement entre les candidats, de garantir la transparence des décisions du Conseil communal auxquelles il donne une base légale. Le projet de règlement a été soumis au Service de l'état civil et des naturalisations qui l'a jugé conforme à la législation cantonale. Un tel document n'existant pas pour l'heure dans notre Commune, le Conseil communal soumet ce règlement relatif au droit de cité à votre approbation et vous invite à l'adopter.

Dominique Dousse : Merci Gonzague. Je demande à la Commission financière de nous faire part de son préavis.

Benoît Tornare : La Commission financière a examiné le règlement communal relatif au droit de cité sous l'angle strictement financier.

Elle constate que celui-ci prévoit la perception d'émoluments administratifs détaillés à l'article 11, couvrant les différentes étapes de la procédure de naturalisation ou d'octroi du droit de cité communal. Ces émoluments apparaissent globalement proportionnés aux prestations fournies et conformes aux pratiques observées dans d'autres communes fribourgeoises.

La Commission financière relève en particulier que :

- les montants sont fixés sous forme de fourchettes, offrant une certaine souplesse tout en assurant une couverture adéquate des coûts ;
- le principe de causalité est respecté, les frais étant supportés par les personnes requérantes ;
- une clause sociale permet, en cas de situation financière difficile, une réduction des émoluments, limitant ainsi les risques d'exclusion tout en laissant une marge d'appréciation au Conseil communal ;
- la gratuité de certaines procédures, imposée par le droit supérieur, n'engendre pas de risque financier particulier.

Sur le plan budgétaire, la Commission financière estime que ce règlement n'entraîne pas de charges nouvelles significatives pour la Commune. Les recettes attendues devraient globalement compenser les coûts administratifs liés au traitement des dossiers.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement ce règlement du point de vue financier.

Dominique Dousse : Merci Benoît. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas. Nous pouvons maintenant passer au vote. Je demande à ceux et celles qui acceptent le point 7, soit l'approbation du règlement communal relatif au droit de cité, de bien vouloir le faire à main levée.

Le Règlement communal relatif au droit de cité est approuvé à l'unanimité.



8 Approbation du règlement communal relatif aux frais dentaires

Dominique Dousse : Nous arrivons au point 8 de l'ordre du jour soit l'approbation du règlement communal relatifs aux frais dentaires.

David Repond : Monsieur le Président, je demande à me récuser.

Pascal Repond : Monsieur le Président, je souhaite également me récuser.

Dominique Dousse : Je prends acte de votre demande et vous prie de bien vouloir quitter la salle. Je passe la parole à Annick.

Annick Remy-Ruffieux : Bonsoir à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous proposer ce soir d'approuver le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

La plupart d'entre nous gardent le souvenir de la cabine dentaire scolaire qui s'installait dans la cour d'école et dans laquelle nous nous rendions pour le contrôle, avec une certaine appréhension.

Depuis septembre 2024 le village de Charmey a la chance de disposer d'un cabinet dentaire, celui de la Dre Leu-Repond. Pour m'y être rendu, je peux vous dire que c'est un endroit très agréable et où travaille une équipe complète composée de la Dre Leu-Repond, de deux hygiénistes dentaires ainsi que d'une assistante en prophylaxie. Dotée d'une expérience de plusieurs années à Châtel-St-Denis où elle a notamment eu grand plaisir à œuvré comme médecin dentaire scolaire, la Dre Leu-Repond a proposé ses services à des tarifs très concurrentiels. Il semblait également naturel de travailler avec ce nouveau service Charmeysan.

Cette décision nous amène à ce point 8 de l'ordre du jour. En effet, nous proposons au Conseil général de ce soir d'accepter le nouveau règlement, validé par les services cantonaux. Le dernier règlement datant de 2015, diverses modifications légales sont intervenues depuis et un toilettage du règlement a été demandé par le canton suite à la volonté de l'Exécutif de travailler avec un cabinet local privé. Quant à l'annexe des barèmes de réduction, elle a été mise à jour pour correspondre à ce qui se fait dans quasiment toutes les Communes du Canton.

Vous avez également pu voir la convention qui lie le cabinet dentaire Leu-Repond aux Communes du cercle scolaire et a dû être revue et validée par chaque partie. Elle n'est toutefois pas du ressort du Conseil général. Elle détermine dans le détail les tâches et responsabilités de chacun. Une erreur de formulation y a d'ailleurs été corrigée entre la version que vous avez eue et celle qui a été validée ce soir par le Conseil communal.

A noter que les parents concernés recevront des informations en temps voulu et les premiers contrôles chez la nouvelle médecin-dentaire-scolaire auront lieu au début de l'année 2027. Nous remercions déjà chaque partie prenante pour leur compréhension dans la mise en place de cette nouvelle façon de faire. A relever que, comme auparavant, les enfants suivis par d'autres dentistes pourront fournir une attestation permettant de ne pas avoir à se rendre au contrôle dentaire scolaire obligatoire.

J'en profite pour remercier la Dre Leu-Repond pour les très agréables échanges dans cette mise en place et me réjouis sincèrement de voir nos enfants du cercle scolaire se rendre dans ses locaux. Je remercie également le Directeur d'école, Stéphane Challande, pour les discussions pragmatiques liées à cette nouvelle organisation, les enseignants pour leur collaboration, ainsi que les parents pour leur compréhension si cette nouvelle façon de faire devait ne pas être parfaite dès la première année. Merci également à l'équipe de l'Administration communale pour leur travail dans ce changement de prestation.

Dominique Dousse : Merci Annick. Je demande à la Commission financière de bien vouloir nous faire part de son préavis.

Benoît Tornare : La Commission financière a analysé ce règlement du point de vue strictement financier.

Elle relève que ce règlement formalise la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires, conformément au cadre légal cantonal, et en précise les modalités au moyen d'un barème fondé sur le revenu imposable et la situation familiale.

La Commission financière constate notamment que :

- la participation communale est ciblée et socialement différenciée, avec une prise en charge partielle à totale pour les ménages aux revenus modestes, selon un barème clair et progressif ;
- les prestations sont limitées aux contrôles et soins de base, à l'exclusion des traitements orthodontiques, ce qui permet de contenir les charges communales ;
- le dispositif tient compte des prestations de tiers, notamment des assurances, réduisant ainsi l'impact financier pour la commune ;
- le recours à un tarif encadré, tarif SSO avec valeur du point plafonnée, contribue à la maîtrise des coûts.

Sur le plan budgétaire, la Commission financière relève que ce règlement engendre une charge récurrente pour la commune, dépendante du nombre de bénéficiaires et de leur situation économique.

Toutefois, ce dispositif s'inscrit dans une politique publique attendue et conforme aux pratiques des autres communes, tout en intégrant des mécanismes de maîtrise des coûts.

En conclusion, la Commission financière préavis favorablement ce règlement du point de vue financier.

Dominique Dousse : Merci. Y-a-t'il des questions ou des remarques ?

Nous pouvons passer au vote. Je demande à ceux et celles qui acceptent le point 8, soit l'approbation du règlement communal relatifs aux frais dentaires, de bien vouloir le faire à main levée.

Le Règlement communal relatif aux frais dentaires est approuvé à l'unanimité.



Dominique Dousse : Merci de rappeler Pascal et David.

9 Divers du Conseil communal

Dominique Dousse : Nous arrivons au point 9 de l'ordre du jour, les divers du Conseil Communal. Je passe donc la parole au Conseil communal.

Maverik Frossard : Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite apporter quelques précisions concernant la séance du Conseil général du 15 décembre 2025, plus particulièrement le point 6 du tractanda relatif à l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF 102'000.00 par année pour l'exploitation du réseau d'eau potable par EauSud SA.

En effet, à la suite de la publication du procès-verbal dans l'Echo Val-de-Charmey, le Conseil communal, l'Administration communale, le Président du Conseil général ainsi que le Président de la Commission Eau, Énergie et Environnement ont reçu un courrier de notre fontainier communal, Monsieur Nicolas Charrière, sollicitant plusieurs clarifications.

Après relecture attentive du procès-verbal, il apparaît effectivement qu'un passage est susceptible de prêter à interprétation et mérite d'être clarifié. Il s'agit de la question posée par Monsieur Benoît Broch. Je ne reviendrai pas sur la question dans son intégralité, mais uniquement sur l'élément relatif aux coûts.

Les CHF 102'000.00 correspondent au coût global déjà assumé jusqu'à présent, soit environ CHF 87'000.00 auxquels s'ajoutaient près de CHF 15'000.00 de prestations de tiers. Pris isolément, le montant de CHF 87'000.00 pourrait laisser penser qu'il correspond exclusivement à la rémunération du fontainier actuel, ce qui ne reflète pas exactement la réalité. Comme cela avait déjà été expliqué, ce montant repose sur la moyenne des prestations réalisées au cours des cinq dernières années. Ce montant est fluctuant, car il dépend des prestations effectuées, pour un montant d'environ CHF 50'000.00 par année, basé sur une tarification horaire qui était nettement inférieure aux tarifs du marché actuel.

Afin de disposer d'une base de comparaison pertinente avec le nouveau prestataire, le tarif horaire a été réévalué d'environ 50%, pour atteindre un montant moyen de CHF 90.00 par heure. Cela représente une augmentation d'environ CHF 25'000.00 sur le montant initial de CHF 50'000.00, ce qui correspond à des frais de services de fontainier d'environ CHF 75'000.00 par année. A cela viennent s'ajouter environ CHF 15'000.00 de prestations supplémentaires principalement pour des frais administratifs, d'autocontrôle et

de gestion des risques. Cette partie administrative présentait un retard important ces dernières années et faisait régulièrement l'objet de remarques du SAAV lors de ses inspections.

J'aimerais également vous donner quelques précisions sur le calendrier de cette transition. Je pense que c'est une question qui était ressortie sur la temporalité de cette passation.

Dès le 1er avril, EauSud a repris les tâches administratives. Ils sont actuellement en train de retravailler l'ensemble de nos documents et de préparer la mise à jour du système d'autocontrôle. Cette démarche est réalisée avec un appui limité de notre fontainier actuel, qui a transmis la partie administrative. Il n'y a donc pas de doublons de prestations, sujet qui faisait également partie de la question de Monsieur Broch.

Du 1er juin au 1er septembre, nous continuerons à travailler avec notre fontainier actuel, qui restera le référent principal. Durant cette période, le futur exploitant du réseau procédera à une prise d'informations, notamment par des visites des infrastructures et des échanges avec notre fontainier afin de faciliter la transmission des connaissances.

À partir du 1er septembre, interviendra la phase de bascule, avec la reprise des activités de terrain par le nouveau responsable du réseau d'EauSud, en coordination avec le fontainier actuel. Une période de collaboration s'étendra alors du 1er septembre jusqu'à la fin de l'année, durant laquelle les deux entités travailleront conjointement afin d'assurer une transmission optimale des connaissances.

Si le calendrier est respecté, le nouveau mandataire sera pleinement opérationnel de manière autonome dès le 1er janvier 2027. Je vous remercie pour votre attention.

Dominique Dousse : Merci beaucoup Maverik. Je passe la parole à Bernard.

Bernard Rime : Mesdames et Messieurs,

Comme vous pouvez le voir sur les photos projetées, le chantier suit son cours et arrive à terme. Deux photos vous donnent également un aperçu de l'intérieur des salles de classe, notamment une des salles des combles. La cage d'escalier étant bloquée par les échafaudages, je ne dispose pas de photo de l'intérieur du bâtiment de l'AES. Je peux toutefois vous confirmer que les travaux y sont également très avancés.

Les aménagements extérieurs sont en cours. Nous avons volontairement soigné ce thème, afin de rester fidèle au projet lauréat "Blotti sous le feuillage" et de lutter contre la chaleur en été. Le fait que toutes les classes enfantines seront sur ce site, des jeux appropriés ont été choisis, et aussi une arborisation soignée, en particulier par des fruitiers haute tige et des petits fruits, toutes d'essences locales.

S'agissant du planning de fin de chantier, la réception des travaux, les déménagements ainsi que les différentes inspections finales (ECAB, constructions scolaires, SEJ, etc.) se dérouleront d'ici la fin du mois de juin, afin de permettre la mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire.

Sur le plan financier, je peux vous confirmer que les travaux demeurent dans le cadre du budget approuvé. Aujourd'hui s'est tenu la dernière séance de commission de bâtisse de la présente législature. Une dernière est agendée pour le mois du mai, mais sans les membres quittant le Conseil communal. Dès lors, arrivant au terme de ce mandat, je tiens à remercier les membres de cette commission de bâtisse :

- Annick Remy-Ruffieux et Gabriella Richoz pour la Commune Val-de-Charmey
- Eric Barras et Philippe Baeriswyl pour les Communes de Châtel-sur-Montsalvens et de Crésuz,
- Stéphane Challande représentant le corps enseignant,
- et en particulier, je tiens à relever le travail de Luc Tomasetti, Responsable du Service technique, qui assure avec beaucoup de professionnalisme la gestion de l'ensemble des informations, des plans et des échanges de correspondance.

Toutes ces personnes ont travaillé de manière efficiente et consciencieuse afin de fournir des bâtiments de qualité, répondant au cahier des charges et dans le budget à disposition.

Enfin, il n'est pas prévu d'organiser une inauguration officielle cette année. En effet, sur proposition des enseignants, il a été convenu de la faire lorsque les élèves et enseignants auront véritablement pris possession des lieux. Merci de votre attention.

Dominique Dousse : Merci Bernard. Je passe la parole à David Bugnard.

David Bugnard : Bonsoir à toutes et à tous.

Le Plan d'aménagement local a été partiellement approuvé par la DIME le 24 février 2024, sous réserve de la mise en œuvre des adaptations requises par les conditions d'approbation.

Le PAL secteur touristique a, quant à lui, fait l'objet d'une suspension de la procédure d'approbation le 20 août 2025. Élaboré entre 2019 et 2021, ce document ne reflétait plus la réalité actuelle, notamment à la suite de la reprise des remontées mécaniques par TéléCharmey. Les divergences constatées entre les orientations initiales et la situation actuelle ont conduit à privilégier une suspension de la procédure, afin de procéder à une révision du PAL secteur touristique et de déposer une nouvelle version actualisée.

Ces deux instruments font actuellement l'objet des adaptations nécessaires à leur approbation. Ils seront présentés à la population durant l'été 2026. Les modifications apportées seront ensuite soumises à une enquête publique complémentaire, limitée aux adaptations. L'approbation définitive des instruments est envisagée en 2027.

Afin de concrétiser les adaptations précitées, plusieurs études spécifiques sont menées

- **Mobilité et stationnement :** Le diagnostic a été actualisé et met en évidence une augmentation du trafic de 25% entre 2017 et 2025. En matière de stationnement, des nouveaux besoins ont été identifiés. Leur quantification précise est en cours et doit être mise en relation avec l'offre de transports publics, ces deux aspects étant étroitement liés. D'autres mesures sont également à l'étude, notamment en matière de stationnement pour les deux-roues, d'accès, de sentiers pédestres ainsi que d'accueil des camping-cars.
- **La Tzintre :** Une étude a été menée afin de maintenir la zone d'activités. Celle-ci est désormais presque achevée. Elle met en évidence la nécessité de construire un nouveau pont au niveau de la gravière, ainsi que de mettre en œuvre des mesures de renaturation visant à adapter le lit de la rivière, notamment pour la gestion des crues. Sans ces mesures, la Tzintre sera dézonée.
- **Riau de la Maula :** Cette étude vise à redéfinir l'utilité et les limites de la zone d'intérêt général, actuellement surdimensionnée dans le PAL général. En effet, il n'est pas admissible de maintenir des réserves de zones d'intérêt général sans disposer d'une vision stratégique claire des besoins futurs.
- **Autres études :** Il s'agit notamment de la mise à jour de la carte des dangers naturels, de l'inventaire des biotopes ainsi que de la fiche stratégique du Plan directeur cantonal P505 - Vounetz 4 saisons. Les orientations actuelles de cette fiche ne sont plus pertinentes, car elles reposent sur un projet antérieur à la faillite de la télécabine.

En conclusion, les instruments en cours d'élaboration doivent désormais s'appuyer sur des diagnostics solides et des mesures crédibles, éléments qui ont parfois fait défaut par le passé. Une fois adoptés, ces instruments devraient permettre à la Commune de disposer d'un cadre de planification stable pour une durée de dix à quinze ans, sans nécessité de modifications majeures.

Dominique Dousse : Merci David. Je passe la parole à Sophie.

Sophie Moret : Alors que nous arrivons au terme de cette législature, nous avons souhaité revenir brièvement sur l'évolution des comptes de ces dernières années et mettre en lumière les principaux enjeux de la prochaine législature, en particulier pour celles et ceux qui se retrouveront là pour 5ans. Les chiffres présentés portent sur les années rapportées en MCH2, soit 2022 à 2025 pour des raisons de comparaison.

Pour commencer, une vue d'ensemble des résultats montre que la croissance des revenus fiscaux, plus importante que prévu, a permis à la Commune de générer un bénéfice cumulé de CHF 8,4 millions sur les 4 dernières années.

A la hausse des recettes fiscales s'ajoute le retard pris dans l'exécution de projets ou d'investissements. Cet élément est un point d'attention du Conseil Communal et restera un motif de vigilance lors de l'identification des priorités futures.

Afin de mieux comprendre l'évolution des finances communales, il est intéressant de s'intéresser aux tendances de fond.

Les CHF 1,47 millions de rattrapage de revenus fiscaux 2025, évoqués précédemment, ont été réaffectés aux exercices auxquels ils se rapportent. Cela permet d'obtenir une vision plus fidèle de l'évolution réelle des recettes fiscales, sans effet de concentration sur l'année 2025.

Par ailleurs, certaines fonctions ont été groupées pour faciliter la lecture.

Les domaines de la formation, de la santé et des affaires sociales, principalement composés de charges liées, présentent une augmentation de 13% entre 2022 et 2025, soit un montant additionnel d'environ CHF 740'000.00. Comme cela a souvent été mentionné, ces charges constituent un enjeu majeur pour l'avenir, dans la mesure où la Commune dispose de peu de marge de manœuvre pour en maîtriser l'évolution.

Le domaine du trafic et de la télécommunication, qui enregistre une hausse de 24% sur l'ensemble de la législature, est principalement due à l'augmentation des coûts d'entretien des routes. Cette tendance s'explique notamment par la hausse des prix dans le secteur, mais également par le nombre de projets en cours. Il s'agit d'un poste de dépenses qui peut varier d'une année à l'autre, mais qui restera structurellement important, avec CHF 1.71 millions de charges nettes en 2025.

Le domaine « Culture, sport et loisirs » constitue également, comme nous le savons, une fonction qui requiert des actions. En 2025, cette fonction représente un coût net de CHF 850'000.00, en grande partie lié au CSL. Entre 2022 et 2025, ce poste a augmenté de CHF 160'000.00, soit une hausse de 23%.

Enfin, j'aimerais évoquer l'Administration générale. À la suite des réorganisations entreprises durant la législature, la structure est désormais stabilisée. Le coût global de cette fonction s'élève à environ CHF 1'120'000.00 en 2025, avec une légère diminution de 4% entre 2022 et 2025.

En conclusion, plusieurs messages clés peuvent être retenus pour les années à venir.

Tout d'abord, l'impact croissant des charges liées, sur lesquelles la Commune dispose de peu de leviers d'action, continuera de peser sur les finances communales.

Ensuite, l'entretien du réseau routier restera un enjeu important, notamment en raison de l'étendue du territoire communal et de la probabilité croissante des survenances d'événements naturels, tels que nous les avons connus durant cette législature (inondations, éboulements). Les questions du stationnement et de la mobilité constitueront également des sujets importants de la prochaine législature.

Le domaine de la culture, du sport et des loisirs, avec un coût net de CHF 850'000.00 en 2025 et une progression significative sur cette législature, constitue l'un des enjeux majeurs de la prochaine législature. Le projet de rénovation et d'agrandissement du CSL devrait permettre à terme, de réduire cette charge pour la Commune.

Enfin, il convient de mentionner un des projets majeurs de notre Commune pour les années à venir : la réalisation du PGEE, soit l'assainissement du réseau d'eau et la nécessaire mise en séparatif du réseau. Bien que ces travaux soient financés par les taxes concernées et n'aient pas d'impact net sur le compte de fonctionnement, ils représenteront une charge pour nos contribuables, à travers des taxes, et les investissements à venir influenceront le niveau d'endettement de la Commune.

C'est sur ces points que je conclus ce bilan de législature et vous remercie pour votre attention.

Dominique Dousse : Merci Sophie. Je passe la parole à Annick.

Annick Remy-Ruffieux : Nous arrivons au dernier divers du Conseil communal de cette soirée qui revêt un caractère particulier. Cela a déjà été dit, mais il s'agit d'une soirée particulière puisque les 30 membres du Conseil général ainsi que les membres du Conseil communal terminent ce soir une législature. Le

hasard du calendrier a voulu que cette séance corresponde également à la dernière séance du Conseil communal de cette législature.

En tant que Conseillers communaux qui continuons, Sophie, David et moi-même, souhaitions prendre quelques minutes pour vous remercier toutes et tous. Merci à celles et ceux qui poursuivent leur engagement au service de notre Commune. Ce soir est également l'occasion d'adresser nos remerciements à celles et ceux qui quittent leurs fonctions. Vous pourrez dire « à la création du Conseil général de Val-de-Charmey, nous y étions ».

Nous sommes persuadés que vous comprendrez que nous adressions des remerciements plus particuliers aux membres du Conseil communal qui terminent leur mandat.

Chers Gonzague, chère syndic,

Cher Bernard, cher Vice-syndic,

Chers Gabriella, Maverik et Pascal,

Un grand merci à vous cinq pour votre engagement pour la Commune et pour ces citoyennes et citoyens.

- Gonzague, ta bonne humeur constante et ta capacité à gérer et accueillir les objets 360° qu'un Syndic doit traiter ont été absolument remarquables. Tout le monde s'accorde pour relever à quel point tu es une personne avec qui c'est agréable de travailler ;
- Bernard, tu étais les archives et la mémoire de la Commune, tes liens et historiques nous manqueront ;
- Gabriella, ton engagement sans faille, ta droiture et ton travail accompli jusqu'au bout forcent l'admiration ;
- Pascal, ton engagement et tes connaissances du territoire communal, en particulier de la partie alémanique de la Commune, ont été précieux et ont contribué à la qualité de notre travail ;
- Maverik, ton approche à la fois pragmatique et critique dans l'analyse des dossiers et ta capacité à aller à l'essentiel, ont apporté une réelle valeur aux échanges.

Nous avons le plaisir de vous remettre un cadeau et vous transmettre nos sincères remerciements. Profitez bien du nouveau temps libre qui va dorénavant s'offrir à vous ! Merci.

Dominique Dousse : Merci beaucoup. Est-ce que la parole est encore souhaitée au niveau du Conseil communal ? Cela ne semble pas être le cas.

10 Divers du Conseil général

10.1 Propositions

Dominique Dousse : Le point 10 est le dernier point de l'ordre du jour, soit les divers du Conseil Général. Un membre de l'assemblée désire-t-il déposer une proposition ? Cela ne semble pas être le cas.

10.2 Postulats

Dominique Dousse : Un membre de l'assemblée désire-t-il déposer un postulat ?

Benoît Broch : Bonsoir. L'objet du postulat porte sur l'analyse financière du parc immobilier communal.

En mon nom, je demande au Conseil communal d'effectuer une analyse financière du parc immobilier de la Commune (immeubles, alpages, chalets, forêts, etc.) en listant les charges (y compris les participations aux divers syndicats alpestres) et les revenus de chaque objet. Et pour finir, il est également demandé de répertorier les investissements futurs connus ou estimés pour chacun de ces objets, afin d'analyser leur rentabilité, et permettre des prises de décision dans le futur.

Dominique Dousse : Merci Benoît. Y-a-t-il d'autres postulats ? Pour rappel, le postulat sera examiné par le Bureau du Conseil général. Celui-ci formulera une proposition à l'attention de la prochaine assemblée, qui décidera de le transmettre ou non au Conseil communal.

10.3 Résolutions

Dominique Dousse : Un membre de l'assemblée désire-t-il déposer une résolution ? Cela ne semble pas être le cas.

10.4 Questions

Dominique Dousse : Un membre de l'assemblée désire-t-il poser une question ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous voici arrivés au terme de cette Assemblée. Je prie toutes les personnes qui sont intervenues ce soir de remettre les textes de leur intervention sous forme écrite à notre secrétaire, Alain Wirz, afin de faciliter la rédaction du PV de notre séance.

Cette Assemblée met un terme à la législature qui a vu éclore le Conseil général de Val-de-Charmey.

Après une phase d'apprentissage, tant du côté de l'Exécutif que du Législatif, nous avons mis en place une organisation, certes perfectible, mais qui a toujours privilégié les intérêts de notre Commune et de ses habitants. Les intérêts partisans n'ont jamais prédominé dans nos débats et nous avons toujours pu échanger et travailler dans d'excellentes conditions.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui, de manière directe ou indirecte, ont contribué à la création et à l'entretien de cette très belle ambiance de travail.

Je ne vais pas vous nommer de manière individuelle car vous avez toutes et tous été membres du puzzle gagnant, mais je tiens à remercier chaleureusement le personnel de l'Administration communal et particulièrement notre secrétaire, Alain Wirz, qui est souvent, pour ne pas dire toujours, sollicité et dont la disponibilité et les compétences sont un appui inestimable pour la gestion des affaires courantes du Conseil général. Je vous propose de l'applaudir en guise de remerciements.

Nous nous séparons ce soir pour retrouver prochainement une nouvelle équipe au sein de nos Exécutif et Législatif.

A toutes et tous, un grand merci pour votre engagement en faveur de notre Commune et aux nouveaux élus, je souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

L'équipe de l'Administration nous a préparé une petite agape. Je les en remercie sincèrement et me réjouis de vous y retrouver pour terminer cette législature dans un moment de franche convivialité.

Je clos la séance à 20h40.

Alain Wirz

Administrateur communal

Dominique Dousse

Président du Conseil général